

# NOUVELLES MESURES SUITE A L'ANNONCE GOUVERNEMENTALE DES FERMETURES DES ECOLES

Madame, Monsieur,

Suite à l'annonce gouvernementale, Monsieur le Président a décidé la fermeture des écoles, des centres de loisirs et des crèches suite à l'évolution critique de la situation sanitaire.

Enfance et Jeunesse, SCOLAIRE

Publié le vendredi 2 avril 2021

## LES BÉNÉFICIAIRES

---

Les familles dites **prioritaires** référencées ci-dessous :

- Les professionnels de santé
- Les professionnels de secours (pompiers réquisitionnés, gendarmes, polices...)
- Les personnels de l'IEN (enseignants volontaires...)
- Les personnels de la CCCB et PEP 28 réquisitionnés
- Les services de l'Etat chargés de la gestion de l'épidémie (ARS, préfecture...)

## LES 6-8-9 AVRIL 2021

---

4 centres mutualisés sont mis en place (comme dans le cadre du dernier confinement) :

Sainville, Terminiers, Janville (maternelle et élémentaire) et Voves (maternelle et élémentaire)

A ce jour, les directions des écoles ont contacté les familles susceptibles d'être concernées afin de recenser les inscriptions et de préciser le cam où l'enfant sera accueilli.

En cas de nouvelles inscriptions ou annulations durant cette période, merci de contacter directement la direction de l'école.

En cas de problème vous pouvez contacter la CCCB au 02.37.88.76.91.

**Bien évidemment, pour les familles prioritaires, l'accueil périscolaire (matin et soir) et mercredi 7 avril sera assuré.**

Aussi, **merci de contacter** également **les pep** au 06.74.83.41.52 ou [adjointdelpole3@pep28.asso.fr](mailto:adjointdelpole3@pep28.asso.fr) afin d'inscrire votre enfant selon les modalités en vigueur.

Dans le cadre de cet accueil exceptionnel, il est demandé aux parents concernés d'apporter UN PANIER REPAS FROID et LE GOÛTER de leur enfant.

## DURANT LES VACANCES SCOLAIRES : DU 12 AU 23 AVRIL 2021

---

Les enfants des familles **prioritaires** pourront bénéficier d'un accueil dans les centres de loisirs concernés : Sainville, Voves, Terminiers et Janville.

Les enfants seront accueillis aux mêmes horaires habituels.

**Merci de contacter les pep** au 06.74.83.41.52 ou [adjointdelpole3@pep28.asso.fr](mailto:adjointdelpole3@pep28.asso.fr) afin d'inscrire votre enfant selon les modalités en vigueur.

La communauté de Communes reste à votre écoute pour tout renseignement complémentaire au : 02.37.88.76.91.